

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 4 février 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 29 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 7	
Pour : 27	Contre :	Abstention : 2
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Leïla BELKAID
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	Mme Myriam HENNEQUIN
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Christian BOUCASSOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
Mme Florence BIZOT	Mme Fabienne VION	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	
Membres absents		
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)	
M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Patricia QUELIN)		

N° 2026-00003 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint à la Maire, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément à cette disposition, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser avant l'approbation du Budget primitif 2026 l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Crédits 2025	Crédits Max Art L 612-1 du CGCT	Affectations	Article	Montants
20	167 200 €	41 800 €	Études préalables / tennis couverts	2031	18 300 €
			Études préalables / parking Chapelle Sainte Claire	2031	20 000 €
			Annonces marchés	2033	500 €
			Mises à jour logiciels métiers	2051	3 000 €
			Total Chapitre 20		41 800 €
204	110 000 €	27 500 €	Aides à la mobilité douce	20421	2 500 €
			Total chapitre 204		2 500 €
21	1 920 900 €	480 225 €	Plantations	2121	10 000 €
			Travaux étanchéité bâtiments publics	21311	21 700 €
			Travaux étanchéité bâtiments scolaires	21312	21 300 €
			Travaux école Blum / étude thermique	21312	4 800 €
			Matériel et équipements services publics	2188	5 000 €
			Fonds Médiathèque	2188	2 500 €
			Interventions bâtiments publics	21351	15 000 €
			Câblage infrastructures wifi	21538	10 000 €
			Câblage vidéoprotection urbaine	21538	6 000 €
			Outillages CTM	21578	2 000 €
			Renouvellement parc info	21838	13 000 €
			Remplacement détecteurs intrusion	21838	4 000 €
			Mobilier de bureau	21848	1 000 €
			Total chapitre 21		116 300 €
23	1 432 844.47 €	358 211.12 €	Complément travaux parking Bd des Hortensias	2312	40 000 €
			Complément travaux rénovation la Cure	2313	1 000 €
			Total chapitre 23		41 000 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les propositions telles qu'exposées ci-dessus,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026,

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS